

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 8 octobre 2008 une note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital d'AXA, par souscription aux parts du compartiment « AXA Plan 2008 Global » du FCPE « Shareplan AXA direct Global ». Cette augmentation de capital d'Axa sera réalisée par l'émission d'un maximum de 43 668 122 actions. Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales Marocaines d'AXA : Acred, Acredassur, Axa Assurance Maroc, Axa Assistance Maroc, Axa Assistance Maroc Services, Avanssur, Axa France Iard et se fera à un prix unitaire par action équivalent à la contre valeur en dirhams de 18,43 euros.

La note d'information simplifiée est complétée par le document de référence déposé auprès de l'AMF sous le numéro D 08-0156 en date du 28 mars 2008, la notice d'information du FCPE « Shareplan AXA direct Global » inscrite auprès de l'AMF sous le numéro de code 990000090499 et la notice d'information du compartiment « AXA Plan 2008 Global » du FCPE « Shareplan AXA direct Global » inscrite auprès de l'AMF sous le numéro de code 990000099549.

Un extrait de la note d'information simplifiée sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales. L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM, ainsi que le document de référence et les notices d'information précitées, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux respectifs d'Acred, d'Acredassur, d'Axa Assurance Maroc, d'Axa Assistance Maroc, d'Axa Assistance Maroc Services, d'Avanssur, et d'Axa France Iard.

Par ailleurs, ils seront disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/037/2008

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières